

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 21 juillet 2025 - 1,50 €

N° 145

Budget

LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS BAYROU s'est prêté, le 15 juillet en conférence de presse, à « un exercice de vérité ». Son long bilan de la situation économique de la France a convaincu la plupart des observateurs, il est vrai préparés par l'accumulation des statistiques catastrophiques. On retiendra cette formule choc : « *Chaque seconde, la dette de la France augmente de 5 000 euros* ». La « malédiction de la dette » publique (3 300 milliards d'euros) accumulée par les générations actuelles repose sur les générations suivantes. Les propositions du gouvernement pour la réduire à 4,6 % du PIB en 2026, 4,1 % en 2027 avec un objectif de 2,8 % en 2029 (au lieu de 5,8 % en 2024), avec 43,8 milliards d'« économies » en 2026 (environ 30 milliards de réductions de dépenses + 14 milliards de hausse des prélèvements obligatoires), sont, a-t-on dit, le fruit du travail acharné de sa ministre des comptes publics, Amélie de Montchalin. Celle-ci, « très soucieuse de la souveraineté de la France » à laquelle elle veut éviter une reprise en main par les autorités européennes telle qu'ont eu à la subir la Grèce ou le Portugal, connaît son heure de gloire. D'aucuns considèrent cette catholique pratiquante comme une « Jeanne d'Arc de l'économie ». Lèvera-t-elle le siège d'Orléans ? Non sans humour la ministre a suggéré aux membres des opposi-

tions, qui pensent arriver au pouvoir à la faveur des prochaines échéances électorales, de l'aider... pour ne pas se retrouver eux-mêmes à chercher 80 000 milliards d'économie à faire en 2027.

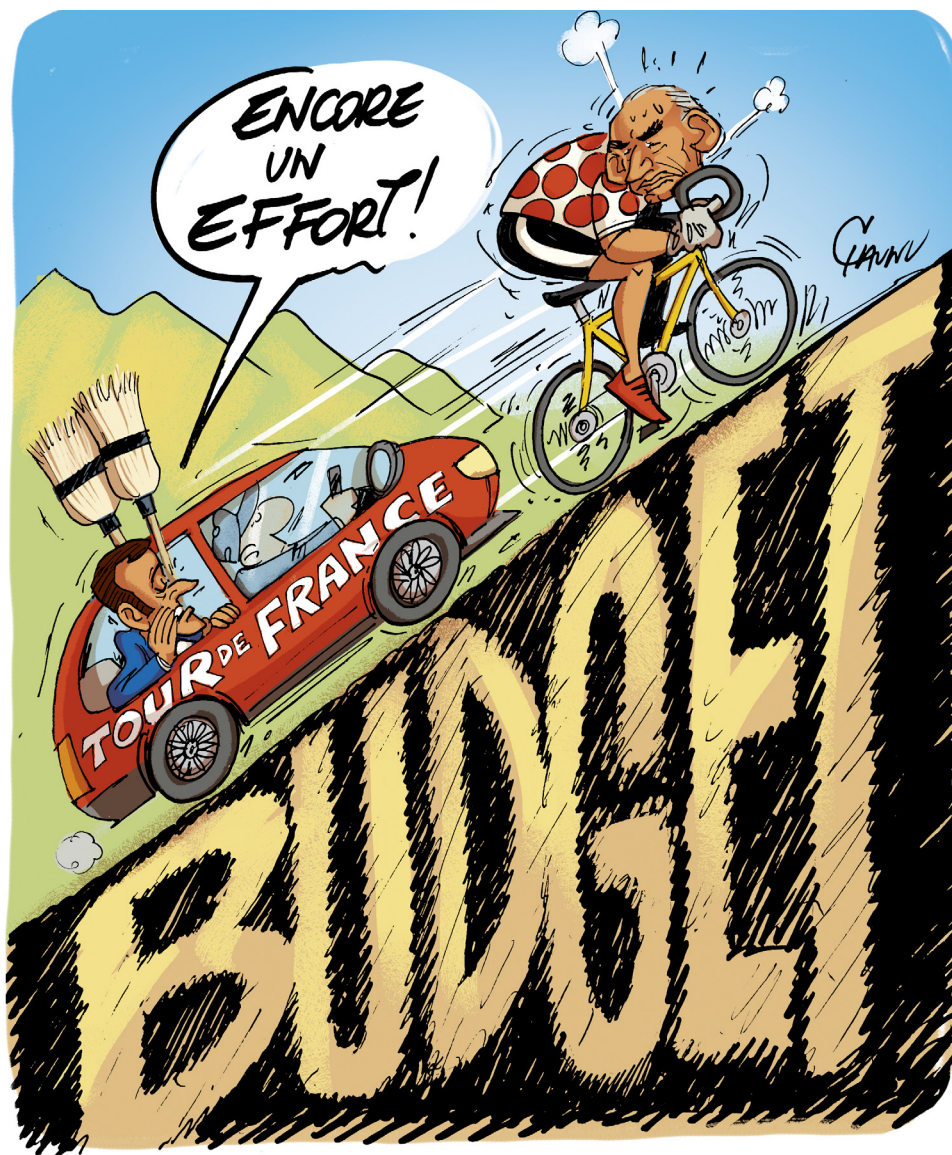
Le 16 avril, elle a détaillé son plan devant la commission des Finances de l'Assemblée nationale puis au Sénat. Les discussions doivent durer tout l'été, avant la rentrée parlementaire où chacun songe à une censure du gouvernement. Ce qui est proposé, et a donc peu de chances de s'appliquer cette

fois-ci, est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partants à la retraite avec la suppression de 3 000 emplois publics, la création d'une société foncière pour mieux gérer le patrimoine immobilier de l'État, la réduction de 5 milliards des dépenses de santé avec une plus grande surveillance des arrêts maladie, la suppression de 1 000 à 1 500 emplois dans certaines agences « improductives qui dispersent l'action de l'État » et dont certaines seraient fermées ou fusionnées.

La ministre a évoqué une « année blanche » sans aucune progression des prestations sociales monétaires, des retraites, des salaires, des barèmes des impôts,

SOMMAIRE

P. 1 : Budget. P. 2 : Tout est joué. – Recyclage P. 3 : Lectures. P. 4 : Loi Duplomb. – La future PAC. P. 5 : Insécurité. – Bien mal acquis. P. 6 : Syrie – Le djebel druze. P. 7 : Chrétiens en Terre sainte. P. 8 : Catholicisme étasunien.



■ **Dati** : Les 11 et 18 juillet, le Conseil constitutionnel a annulé les mandats de trois députés pour des irrégularités administratives dans leurs comptes de campagnes (2^e circonscription de Paris, 10^e circonscription du Rhône et 5^e circonscription des Français de l'étranger). L'ancien Premier ministre LR Michel Barnier a immédiatement annoncé sa candidature pour la 2^e circonscription de Paris (qui recouvre des quartiers des 5^e, 6^e et 7^e arrondissements sur la rive gauche de la Seine). Or la ministre de la Culture Rachida Dati, maire du 7^e arrondissement, ambitionnait cette circonscription pour elle-même ou un de ses proches puisque le député invalidé dans cette circonscription, Jean Laussuc, est son adjoint à la mairie du VII^e. Jean Barnier a précisé, pour tenter d'éteindre la polémique, qu'il n'a aucune ambition pour la mairie de Paris, alors que Rachida Dati est candidate à la succession d'Anne Hidalgo en mars 2026. Mais Rachida Dati est sous le coup de réquisitions du Parquet national financier pour une affaire de corruption présumée. Elle aurait reçu des honoraires d'avocates (900 000 euros entre 2010 et 2012) payés par Renault-Nissan du temps de la direction de Carlos Ghosn, qui auraient en fait rémunéré son lobbying (ce qui est illégal) en faveur de l'automobile au Parlement européen alors qu'elle était députée européenne (2009-2019). Elle peut être obligée d'abandonner ses ambitions municipales à tout moment par un procès en correctionnelle voire une condamnation. Il serait alors possible que Michel Barnier devienne un recours pour la droite parisienne.

avec décalage de six mois de certains projets d'aménagement (ferroviaires par exemple). Cela avec l'objectif d'économiser 7 milliards. L'abattement de 10 % sur les revenus des retraités serait forfaitisé autour de 2000 euros maximum. Deux jours de congé (lundi de Pâques et 8 mai) seraient supprimés ; mais on se demande si cette dernière mesure n'est pas l'habile chiffon rouge destiné à être bientôt abandonné pour faire passer le reste. La vie des entreprises serait simplifiée mais on sait trop ce que donnent en général les mesures de « *simplification* ». Les petits colis, qui nuisent au commerce local car venus de Chine, seront enfin taxés, mais il faut faire confiance aux différents lobbies pour vider cette mesure à sa plus simple expression (cf. l'expérience nullissime des 3 euros de frais de port pour les livres qui avantageaient finalement Amazon aux dépens des librairies contrairement à l'objectif initial).

Il manque à ce plan quelques mesures symboliques qui auraient montré que les décideurs politiques sont prêts à des sacrifices personnels sur leurs traitements ou retraites (par exemple de très hauts fonctionnaires ou de sénateurs...). Surtout, rien, absolument rien, n'a été envisagé par ce gouvernement très provisoire pour faire des réformes de structures, de réduction du « mille-feuille » administratif, de suppression, par exemple, du Conseil économique et social dont l'utilité n'a jamais été démontrée... Pour cela il faudrait un référendum. On finira peut-être par s'y résoudre mais probablement après encore plusieurs années d'immobilisme et de

gabegie, et le risque d'un pays ingouvernable, divisé, avec des catégories sociales encore prêtes à se rebeller, au prix d'un désastre collectif encore plus grand.

Paul Chassard

Tout est joué

Pour le moment, les citoyens-contribuables peuvent garder leur sang-froid pour deux motifs qui paraissent contradictoires : rien n'est joué, tout est joué. De fait, rien n'est joué dans le détail. Tous les groupes de pression économiques et financiers, toutes les organisations professionnelles et tous les syndicats vont multiplier les interventions discrètes auprès du gouvernement et les déclarations fracassantes pour obtenir une réduction de la pression fiscale, des aménagements dans les suppressions de poste, une augmentation des dépenses de santé... On y verra plus clair début septembre, et surtout début octobre après les premières mobilisations syndicales.

On y verra encore plus clair si l'on s'intéresse aux décisions prises à Bruxelles et aux réactions de la Commission européenne. Car, sur le plan général, tout est déjà joué. Depuis quinze ans, aucun dirigeant de droite ou de gauche n'ose avouer en public que toute la discussion budgétaire est encadrée et étroitement contrôlée par un système supranational. Cela s'appelle le Semestre européen. Les textes qui le définissent sont faciles à trouver, mais décourageants car ils sont très longs et rédigés en langue de bois.

Il faut cependant retenir que les États membres de

l'Union européenne sont obligés de respecter les objectifs et les contraintes fixées par la Commission européenne par exemple pour réduire le déficit budgétaire par la réduction de la protection sociale. Si les États ne respectent pas ces contraintes, ils sont poursuivis pour déficit excessif. Ainsi, la France a soumis ses intentions budgétaires en avril, la Commission lui a fait connaître ses décisions en mai et le gouvernement sera tenu de respecter les avis de Bruxelles lors de la discussion budgétaire. En cas de motion de censure, l'équipe qui succédera au gouvernement Bayrou sera soumise aux mêmes contraintes.

Sauf grand mouvement de protestation populaire, les jeux sont faits.

Claudine Uzerche

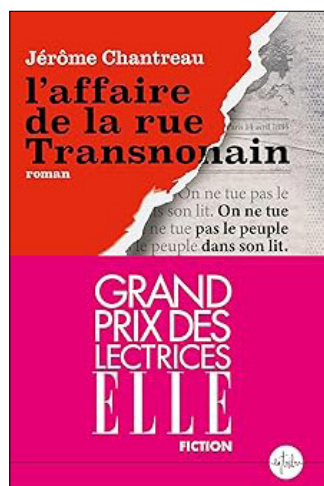
Recyclage

Le réseau « Le Relais » qui collecte des vêtements usagés dans des bornes (régulièrement pillées) sur la voie publique et les réintroduit dans l'économie de seconde main par ses friperies françaises ou par l'exportation (écologiquement contestable) de conteneurs vers l'Afrique, grâce à quelque 2000 salariés (deux tiers des personnes employées à cette action sociale et écologique en France), a décidé, le 15 juillet, de suspendre ses activités faute de rentabilité. Le développement dans le monde entier de la fast-fashion chinoise, qui n'est pas recyclable à cause de la très mauvaise qualité des tissus employés, lui a fermé ses débouchés habituels. Il réclame un doublement de la taxe de recyclage (« *éco-contribution* ») de

■ **Bolloré** : L'Autorité des marchés (AMF) a décidé, le 18 juillet, d'obliger Vincent Bolloré et son groupe à faire, avant six mois sauf avis contraire de la cour de Cassation, une offre publique d'achat (OPA) suivie d'une offre publique de retrait sur les actions Vivendi encore en circulation. Cela fait suite à un arrêt du 22 avril de la Cour d'appel de Paris sur plainte d'actionnaires minoritaires activistes (le fonds Clam) qui espèrent ainsi encaisser une confortable plus-value aux dépens de Bolloré. Le même jour la Commission européenne a fait état des conclusions préliminaires de son enquête sur la prise de contrôle du groupe Lagardère par Vivendi, contrôlé par Bolloré, qui aurait été effective dès 2022 de manière occulte avant que la Commission n'ait pu donner son avis sur l'opération... Les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires... Enfin la justice française doit bientôt juger d'un système présumé de corruption qui accompagnait la gestion de plusieurs ports africains par la filiale logistique du groupe Bolloré avant qu'elle ne soit cédée à l'armateur italo-suisse MSC.

■ **Commerce** : La Samaritaine, le très ancien grand magasin de la rue de Rivoli et du Pont-Neuf, rouvert en 2021 sous l'égide de LVMH, aurait accumulé 110 millions de pertes en deux ans faute de clientèle chinoise. Elle est placée sous la même gouvernance que Le Bon Marché-Séphora son « concurrent » de la rive gauche, et dont les résultats sont bien meilleurs.

■ **Justice** : L'escroc à la taxe carbone Marco Mouly, arrêté



PRIX DES LECTRICES DE ELLE

Les bas de soie

Le peuple gronde et la monarchie de Juillet tremble. Il faut faire un exemple. Dans la nuit du 14 avril 1834, l'armée prend d'assaut le 12 rue Transnonain et abat les résidents : des vieux, des femmes, des enfants. Aucun insurgé. Une prostituée a tout vu. Dans sa fuite, elle a abandonné ses bas de soie sur un lit ensanglanté. L'agent de police Joseph Lutz est sommé de la retrouver.

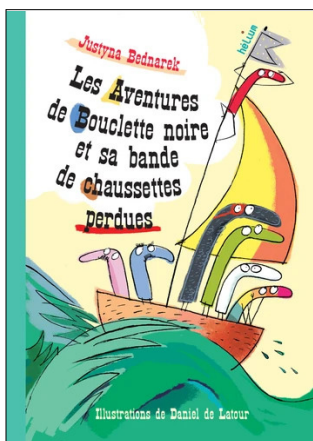
Jérôme Chantreau sort de l'oubli ce crime politique qui a choqué Paris en son temps. La description minutieuse des personnages et de la traque a enthousiasmé les lectrices du magazine Elle.

« La virtuose », Harriet Constable, « L'affaire de la rue Transnonain », Jérôme Chantreau, éditions La Tribu, 468 p., 22 €.

JEUNESSE

Galère

Un grand jour. La famille Lapin va pique-niquer. Les paniers sont remplis de carottes râpées, tartes aux carottes... de quoi passer une délicieuse journée à l'ombre des arbres du



Boisjoli. Mais soudain le vent se lève emportant tout sur son passage. Gâchée, la fête ? Non ! En forêt, on fait de belles rencontres et les surprises ne manquent pas. Un album plein de joie, aux adorables illustrations.

« Le pique-nique de la famille Lapin », Sylvain Zorzin (texte) et Anastasia Wessex (illustrations), Fleurus, 32 p., 14,95 €.

ROMAN

Délivrance

Comment vivre quand on appartient à une famille de salauds ? Des collaborateurs de la pire espèce qui ont dénoncé et ne regrettent rien. La mort de son grand-oncle, le narrateur la vit comme une délivrance. Il va pouvoir dire, écrire, ce que ses proches ont longtemps tu.

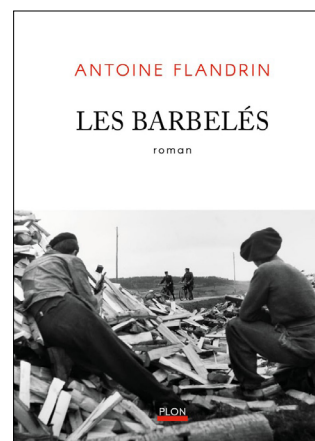
Journaliste au *Monde*, Antoine Flandrin fait resurgir la face sombre de notre histoire à travers l'antagonisme de deux jeunes gens face à leur conscience.

« Les Barbelés », Antoine Flandrin, Plon, 384 p., 21,90 €.

REVUE

Balades archéologiques

De la ville gauloise de Bibracte aux muches de Naours en passant par les



jardins de la Renaissance ou le château de Guédelon, *Les Cahiers de Science & Vie* proposent d'aller à la rencontre du patrimoine français. Au sommaire aussi : un dossier sur la Russie, les enfants du paléolithique...

« 45 balades archéologiques en France », *Les Cahiers de Science & Vie*, juillet-août 2025, 7,90 €. En kiosque.



La Nation Française

directeur de la publication :
Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

té à Rome le 30 mars, a été remis à la France le 16 juillet où il doit purger une peine de 3 ans de prison et verser une amende de 283 millions d'euros.

■ **Limoges** : Plusieurs nuits de violences urbaines ont eu lieu à Limoges depuis le 14 juillet. Dans la nuit du 18 au 19 juillet plus d'une centaine d'individus, issus du quartier du Val de l'Aurence, ont tendu une embuscade à la police qui a été attaquée par des mortiers d'artifice, puis ils ont installé un barrage filtrant sur la Nationale 141, dégradant plusieurs véhicules et terrorisant leurs occupants. Le maire de Limoges, Émile Roger Lombertie (DVD), a évoqué une « guérilla urbaine organisée ».

■ **Béziers** : Un appartement a été incendié par un mortier d'artifices au cours de violences urbaines dans la nuit du 19 au 20 juillet dans le quartier sensible de la Devèze. Ces troubles auraient été organisés par des trafiquants de drogue mécontents des contrôles de police et qui auraient organisé un guet-apens contre les pompiers et la police.

■ **Immigration** : Selon le ministre de l'Intérieur Bruneau Retailleau, dans une déclaration du 18 juillet, le consulat d'Algérie de Toulouse aurait illégalement fourni des centaines de passeports à des immigrés clandestins. Selon le ministre, ces passeports ne seront pas reconnus par les autorités françaises.

■ **Nominations** : L'ancienne ministre de l'Éducation Najat Vallaud-Belkacem a été nommée conseillère-maître à la Cour des comptes au tour extérieur sur proposi-

0,0675 % sur le prix des vêtements neufs, alimentant la prime d'environ 150 euros la tonne de vêtements recyclés dont il bénéficie. Des opérations coup de poing ont eu lieu avec le déversement de tonnes de vêtements usagés devant des magasins Decathlon, Kiabi ou Okaïdi, accusés de ne pas jouer le jeu et d'avoir même ouvert leur propre filière de boutiques de seconde main...

Par ailleurs la Commission européenne a assigné la France devant la Cour européenne de justice parce que le logo français désignant les produits théoriquement recyclables s'inscrit à l'intérieur d'un cercle symbolique, ce qui semble indiquer une préférence pour le recyclage de proximité que l'on appelle parfois économie circulaire, voire vertueuse, et donc un refus de la sacro-sainte libre circulation des marchandises... Des logiques différentes qui s'affrontent, mais où le recyclage procurant des emplois sur place comme le voulait de réseau « Le Relais » et ses émules est manifestement en état d'infériorité, voire de faillite. Quant à la production « sur place » des vêtements, on n'est pas plus près d'y revenir que la production des médicaments par exemple.

P. C.

Loi Duplomb

La loi Duplomb a été adoptée en fin de session parlementaire en contournant la tentative d'obstruction législative des partis de gauche, empêchant un débat serein. Une majorité de circonstance allant du Rassemblement national aux partis centristes s'est dégagée en

réponse au souhait des trois principales organisations syndicales agricoles (Coordination Rurale, FNSEA et Jeunes Agriculteurs), représentant 80 % de la profession, de voir adopter ces mesures censées limiter les contraintes pesant sur la profession.

Plus portées dans ce débat par la pensée magique que par la science, les organisations politiques et syndicales de gauche ont propulsé une pétition rassemblant plus d'un million de signataires au soir du 20 juillet, sur les devants de la scène médiatique. Ce texte, assez indigent au demeurant, a été rédigé par une étudiante bordelaise de 23 ans, Éléonore Pattery. Le nombre de signataire implique pour le bureau de l'Assemblée nationale de savoir si un nouveau débat sur le sujet doit être organisé. Pourquoi pas ? sachant que le texte de la loi ne saurait être remis en cause que par le Conseil constitutionnel ou par le président de la République s'il refusait de le promulguer.

Le poids donné à cette pétition est juridiquement problématique car il remet en cause la démocratie représentative au nom de la démocratie participative. Une situation qui, aux yeux des constitutionnalistes, ne dispose pas de fondements légitimes, car elle ne résulte pas d'un vote démocratique. Dans l'esprit des rédacteurs de la Ve République, seules la démocratie directe (le référendum) ou la démocratie représentative (le Parlement), disposent d'une réelle légitimité politique. En mettant en avant des « conventions citoyennes » sur le climat ou la fin de vie, Emmanuel Macron s'est affranchi de ces limites for-

malisées en leur temps par le général de Gaulle et Michel Debré. Il a ouvert la boîte de Pandore. D'autant plus qu'aucun référendum n'a eu lieu depuis vingt ans.

Au-delà du débat scientifique et économique sur le bien-fondé de la loi Duplomb, le tournant pris par ce débat, la tentative de coup de force médiatique jouant sur les peurs. Remettre en cause un vote démocratique du Parlement autrement que par le biais des procédures démocratiques en vigueur est dangereux. Il est de la responsabilité du chef de l'État de protéger nos institutions de telles dérives.

Jérôme Besnard

La future PAC

Longtemps pilier essentiel de la construction européenne, la Politique agricole commune (PAC) est désormais vouée à se dissoudre dans une politique environnementale élaborée depuis Bruxelles par les équipes d'Ursula von der Leyen. Renouvelée l'an dernier après les élections au Parlement européen, la Commission européenne qu'elle préside fait toujours l'objet de critiques portant sur sa gouvernance et sa légitimité. Avoir confié les affaires agricoles du continent au commissaire luxembourgeois, aussi compétent soit-il sur le papier, n'a pas fini d'intriguer les observateurs.

Les annonces concernant l'évolution de la PAC pour la période 2028-2034 laissent entrevoir une baisse de 22 % des aides directes versées aux agriculteurs européens pour leur permettre de demeurer compétitifs au plan mondial. Elles passeraient ainsi de 387 à 300 milliards sur six ans. La production

agricole voit sa spécificité effacée au profit d'une vision purement économique contrariée de surcroît par des considérations environnementales et climatiques dictées par un lobby écologique intrusif bien plus que par la réalité d'un monde agricole européen confronté à bien des difficultés. D'autant plus que cette annonce s'est faite en plein débat sur l'ouverture du marché européen aux exportations agricoles sud-américaine, via un accord de libre-échange avec les pays du Mercosur qui déchaîne bien des passions.

J. B.

Insécurité

Les progrès à la fois des sciences, médicales et autres, et de la prévention ont permis d'éliminer certains dangers mortels comme les épidémies et d'inculquer aux citoyens des éléments de base pour une meilleure hygiène de vie. Cela n'a pas empêché le retour en force de mauvaises habitudes comme cracher par terre – ce n'est plus un privilège des Chinois – et l'aggravation de comportements à risque causés par exemple par l'alcool, la drogue ou la vitesse, comme le montrent les verbalisations effectuées cet été sur des conducteurs. S'y ajoute une perte du sens civique qui n'a pas été remplacé par les attitudes citoyennes : combien ne prêtent pas plus attention à leur environnement humain qu'à leur nourriture ou à leur manière de conduire ?

L'homme occidental du XXI^e siècle a souvent tendance à se prendre pour un surhomme. Les historiens y verront une résurgence

du mythe de Prométhée, transformant les hommes en égaux des dieux. Des philosophes, dans une perspective assez semblable, iront au-delà avec une humanité pouvant se passer de Dieu. On doit en tout cas constater que notre époque se plaît à envisager des hommes qui ne mourraient pas ou qui, cryogénisés, pourraient ressusciter, bref qui auraient brisé toute entrave. D'autre part, les surhommes ont envahi notre quotidien : si on a fait litière des « *racessupérieures* » auxquelles on devait sacrifier les « *sous-hommes* », Superman et ses avatars ont envahi les BD et les écrans tandis qu'ont été rappelées des divinités nordiques aux super-pouvoirs dont on ne parlait plus depuis Richard Wagner.

Pourtant, le simple quotidien se débat dans un quotidien souvent rempli d'embûches. Il se trouve confronté à l'insécurité dans presque tous les domaines : le couteau à l'école, l'arme à feu dans la rue ou l'inconscience au volant. Le système de l'information en boucle le convainc qu'il se passe toujours quelque chose de tragique. Même la météo est devenue anxiogène ! Les multiples avis distillés par l'État-nounou ne laissent plus de place à sa réflexion et à sa responsabilité, surtout que les appels à dénoncer les mauvaises pratiques commencent à apparaître.

S'y ajoutent les vociférations de tous ceux qui, sûrs de leur bon droit, se plaignent de telle décision ou non-décision. Des associations militantes plus ou moins subventionnées mettent un point d'honneur à contester toute modification autrefois perçue comme une amélioration des condi-

tions de vie. Il semble évident que, aujourd'hui, le métro parisien, qui a débuté il y a 125 ans, ne pourrait plus être entrepris face aux multiples oppositions qui se manifesteraient. Il n'est que de voir, après l'autoroute A 69, les remous suscités par la loi Duplomb, destinée à faciliter le travail des agriculteurs, ce qui ne signifie pas encourager la pollution. N'oublions pas tous ceux qui, dans certaines communes, croient pouvoir acheter la paix sociale en traitant avec petits et grands malfrats. On peut contribuer à l'insécurité par inconscience, faux idéal ou lâcheté.

Jean-Gabriel Delacour

Bien mal acquis...

La prévarication, la corruption, le vol et autres formes d'enrichissement illicite ont toujours touché une partie des responsables politiques abusant de leur autorité. L'histoire de tous les régimes et de toutes les civilisations en regorge. Il n'y a donc pas lieu d'en tirer a contrario une fierté quelconque en s'en croyant exempt. Mais on peut se réjouir que la main de la justice, si imparfaite et si sélective puisse-t-elle apparaître, atteigne aujourd'hui des puissants se croyant à l'abri de tout contrôle et même de toute tentative de leur faire rendre des biens résultant de pratiques qu'on pourrait assimiler à un véritable pillage.

Il apparaît ainsi fort intéressant de connaître ce qu'essaie de réaliser la Cour internationale de justice dans le cadre d'une procédure résultant paradoxalement

du Premier ministre le 16 juillet.

■ **Finances :** Le groupe mutualiste Malakoff Humanis va racheter l'Union notariale financière (Unofi), 120 salariés, pour 1,3 milliard d'euros.

■ **Agroalimentaire :** Le géant du poulet LDC basé à Sablé-sur-Sarthe (marques Le Gaulois ou Maître Coq, 40 % du marché français, jusqu'à 400 millions de poulets par an) s'engage à mettre totalement fin à l'élevage intensif avant 2028 et à respecter les critères du European Chicken Commitment (ECC) qui prévoient un éclairage naturel, des perchoirs, une limitation du nombre de volailles au mètre carré... L'association de défense des animaux L214 a salué cette « avancée historique » qui ne pourra cependant perdurer que si les consommateurs acceptent une légère augmentation de prix et ne s'orientent pas vers les concurrents qui n'ont pas encore pris les mêmes engagements ou vers les poulets ukrainiens ou brésiliens vendus deux fois moins cher.

■ **Pesticides :** Une pétition contre la loi Duplomb a recueilli plus d'un million de signatures sur le site de l'Assemblée nationale. Cela ouvre théoriquement la voie à un débat parlementaire qui serait une première en France.

■ **Disparitions :** L'industriel Loïk Le Floch-Prigent est mort le 15 juillet à 81 ans. Le cardinal André Vingt-Trois, ancien archevêque de Paris, est mort le 18 juillet à 82 ans.

■ **Trump** : Le Wall Street Journal a affirmé le 17 juillet que Donald Trump avait envoyé en 2003 au prédateur sexuel Jeffrey Epstein une lettre montrant sa complicité. Le président a répliqué en disant qu'il allait demander 10 milliards de dollars d'indemnité pour cette diffamation. Sur instruction du Président, la ministre de la Justice Pam Bondi, a annoncé la publication de tous les documents judiciaires qui avaient conduit à l'inculpation de Jeffrey Epstein pour trafic sexuel. Ces documents mettraient en cause un grand nombre de personnalités importantes. L'homme d'affaires avait été retrouvé pendu dans sa cellule en août 2019 avant que son procès (où il risquait la réclusion à perpétuité) n'ait pu avoir lieu.

■ **Union européenne** : Le commissaire européen au Budget Piotr Serafin a présenté, le 16 juillet, un projet de budget de 2000 milliards d'euros pour les 7 prochaines années (2028-2034).

■ **Algérie** : Le journaliste sportif français Christophe Gleize a été condamné à 7 ans de prison ferme le 29 juin.

■ **Brésil** : L'ancien président Edouarado Bolsonaro, poursuivi pour tentative de coup d'État et passible d'une peine de 40 ans de prison à ce titre, a été à nouveau perquisitionné et mis sous bracelet électronique le 18 juillet. Il est maintenant accusé de « collusion avec la Maison Blanche ». Le secrétaire d'État américain Marco Rubio a aussitôt annoncé la révocation des visas pour les États-Unis de M. de Moraes, de l'ensemble des juges qui siègent au procès et de leurs

ment d'une demande de la Guinée équatoriale visant la France. Le cœur du différend est constitué par un somptueux hôtel particulier situé au 42 de l'avenue Foch à Paris, estimé à quelque 100 millions d'euros et confisqué par la justice française dans le cadre de l'affaire dite des « biens mal acquis » ; celle-ci, depuis des années, vise des appropriations frauduleuses par des dirigeants étrangers et leurs proches. Les autorités équato-guinéennes ont du coup essayé de transformer ce domaine privé en une annexe de leur ambassade afin d'éviter toute intervention de l'État français. Il faut aussi savoir que ce pays est lié au trafic international de la drogue, nombre de ses diplomates ayant été arrêtés en flagrant délit.

Depuis son indépendance en 1968, l'ancienne Guinée espagnole est dirigée par la même famille. D'abord, Francisco Macías Nguema, président à vie solidement allié de l'Union soviétique et de la Corée du Nord, passé par les armes en 1979 par celui qui a pris sa place, son neveu Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, toujours au pouvoir. Les frasques parisiennes sont dues au vice-président, Teodoro Nguema Obiang Mangue dit Teodorin, fils de l'actuel chef de l'État et également objet d'enquêtes étasuniennes et britanniques.

Syrie

Depuis le 13 juillet, des tribus bédouines et des milices sunnites « paragouvernementales » ont attaqué, dans la ville de Soueïda, la majorité druze. On recensait rapidement au moins 400 victimes. L'armée du gou-

vernement islamiste venue depuis Damas pour s'interposer avait, semble-t-il, plutôt contribué aux vexations et assassinats de Druzes. Les cessez-le-feu successifs négociés avec les autorités islamistes par les représentants druzes étaient systématiquement violés.

Israël, qui a récemment étendu son occupation d'une partie du plateau du Golan à forte population druze, a bombardé l'entrée du quartier général de l'armée à Damas le 16 juillet à titre d'avertissement et a exigé la démilitarisation du sud de la Syrie. Le cheikh druze Hikmat al-Hejri, a lancé, le même jour, un appel au secours au président Trump. Le 17 juillet, le président syrien islamiste Ahmad al-Chareh a, lui, annoncé, dans une allocution télévisée, le retrait des éléments de son armée et le transfert « à des factions locales et des cheiks avisés » druzes du maintien de la sécurité au sud de Soueida, dans le but « d'éviter le chaos et une nouvelle guerre civile ». Le secrétaire d'État américain Marco Rubio s'est alors félicité de cette issue à une situation « troublante et terrifiante ».

Mais le 18 avril, le président syrien déplorait des actes de vengeance « horribles » de Druzes qu'il accusait de violer le cessez-le-feu. Un nouveau bilan de l'OSDH (Observatoire des droits de l'homme en Syrie basé à Londres) faisait état de 718 victimes depuis le 13 juillet. D'autres décomptes (notamment proches de l'hôpital de Soueïda) signalaient au moins 634 Druzes tués parmi lesquels 298 civils dont 83 exécutés par les forces gouvernementales.

Le même jour l'émissaire

américain pour la Syrie, Tom Barrack, indiquait que le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et le président syrien Ahmad al-Chareh avaient accepté un cessez-le-feu entre la Syrie et Israël. En clair, les États-Unis continuent à soutenir la tentative du président islamiste d'éviter une nouvelle guerre civile en Syrie. Mais ce président a du mal à tenir en main ses troupes et ses alliés jusqu'aboutistes. Ceux-ci ne comprennent pas sa politique de conciliation – au moins apparente – pour obtenir un soutien international. Le 19 juillet des groupes djihadistes et des « combattants tribaux » (Bédouins) convergeaient à nouveau vers Soueïda pour « aider » l'armée qui revenait. Ils se livraient à de nouveaux pillages. Mais le soir un échange d'otages entre Druze et Bédouins avait lieu. Le 20 juillet le bilan global mais provisoire était déjà monté à plus de 1250 victimes. Cependant un convoi du Croissant rouge syrien, constitué de 32 véhicules, apportait des vivres, du matériel médical, des sacs mortuaires, du carburant... Près de 128 000 personnes ont été déplacées dans la région.

Frédéric Aimard

Le djebel druze

Les Français qui ont la mémoire courte ne se souviennent certainement pas du massacre de la colonne du capitaine Normand au sud-est de Soueïda il y a juste un siècle le 23 juillet 1925 qui avait mis le feu aux poudres dans la montagne (djebel) druze. L'armée française, composée en majorité

de troupes africaines, a mis sept mois à rentrer à Soueïda après avoir brisé un siège de 65 jours le 25 avril 1926. La région bénéficiait dans le mandat français sur la Syrie d'un statut d'autonomie, tout comme la région alaouite. Aucune commémoration n'a rappelé ces événements à la faveur des combats dans la même ville qui depuis le 13 juillet ont déjà fait plus de 800 morts.

Le nouveau pouvoir de Damas depuis sept mois marque un retour à l'ascendant unitaire des clans arabes dits communément bédouins brisé en 1919 par la conjonction des armées franco-britannique autour des partages fixés par les accords Sykes-Picot (revoir la fin de « Lawrence d'Arabie »), puis depuis 57 ans par la dictature alaouite des Assad père et fils. Les « Arabes », plus encore que définis comme « sunnites », avec leur quotient de « djihadistes », considèrent avoir gagné. Ils ne comprennent pas pourquoi ils devraient aujourd'hui faire des « cadeaux » à leurs anciens maîtres, kurdes, druzes ou alaouites.

Les premiers à entrer dans Damas abandonné par Bachar al-Assad le 8 décembre dernier étaient des miliciens arabes venus de Deraa, province tampon entre Soueïda et la frontière israélienne. C'est aussi de Deraa qu'était parti le printemps démocratique syrien en 2011, quand les Druzes, quoique divisés (jusqu'à maintenant), soutenaient plutôt Assad qui pourtant ne les a pas ménagés. C'est aujourd'hui encore de Deraa qu'est parti l'appel aux clans arabes bédouins du sud et de l'est syrien (jusqu'à Deir-es-Zor et les déserts de la péninsule arabique) pour

monter à l'assaut du djebel druze et de Soueïda. Légitime défense ? Volonté de revanche ? Ahmed-el-Charaa, pour lequel il est difficile d'agir frontalement contre sa base, a tenté d'accompagner le mouvement pour mieux le contrôler. Son armée « régulière » et les milices bédouines recrutent dans les mêmes milieux. Il a dû reculer, laissant ainsi face à face les clans bédouins et les clans druzes, impatients d'en découdre. La situation peut dégénérer en guerre civile sanglante. Les Druzes syriens seraient de plus de 500 000. Ce sont des guerriers.

C'est surtout ouvrir la porte aux ingérences extérieures. Même si Israël ne comprenait pas 150 000 Druzes citoyens israéliens en haute Galilée, dont des membres occupent des positions importantes dans l'armée et la police, le gouvernement Netanyahu aurait mesuré le risque. Il n'ignore pas que le président intérimaire de la Syrie est un réfugié du plateau du Golan – son nom patronymique est al-Golani – dont un tiers est occupé depuis 1967 puis annexé en 1981. Israël a profité de la chute d'Assad pour prendre position dans une autre partie du Golan démilitarisée depuis 1974. 25 000 Druzes syriens y vivent. Ils refusent la nationalité israélienne mais, comme druzes syriens, ils se sentent pris au piège. Autre bastion de la communauté druze, son berceau au Liban, le massif du Chouf, sous la férule de la famille Joumblatt. Les quelque 300 000 Druzes du Liban sont partagés entre leur hostilité à Israël et leur solidarité vis-à-vis de leurs frères à Soueïda. Les Libanais redoutent d'être à nouveau entraînés dans les

conflits intra-syriens avec une montée en puissance des « Arabes » sunnites notamment à Tripoli au nord.

Il ne serait pas inutile de relire à cette aune l'histoire du mandat français sur la Syrie et le Liban (1920-1943), et spécialement celle de ce que l'on avait appelé alors « la révolte druze ». Le général Sarraïl, gouverneur, pour mettre fin au mouvement, avait entrepris de bombarder Damas (18 au 20 octobre 1925) avant d'être rappelé par Paris. Les Anglais intriguaient auprès des Druzes rassemblés autour d'un chef, héros national syrien, Sultan al-Atrash (décédé en 1982). Leurs descendants sont les cheikhs actuels de la communauté, souvent rivaux, mais unis devant l'adversité.

* NDLR Dominique Decherf a publié, en 2018 chez France-Empire, un volume intitulé *La Victoire*, condensé des mémoires d'Henry Bordeaux. On en retiendra le récit de la visite d'Henry Bordeaux dans le Djebel druze et à Soueïda...

Chrétiens en Terre sainte

L'unique église catholique de Gaza, placée sous le vocable de la Sainte-Famille, dans le quartier de Zeitoun (centre de Gaza-Ville au nord de l'enclave), moins de 140 paroissiens (sur le petit millier de chrétiens de la bande de Gaza qui sont essentiellement orthodoxes), a été frappée par un obus israélien le 17 juillet. Il y a eu trois morts et dix blessés dont le curé, Gabriel Romanelli, légèrement touché à la jambe. Les autorités israéliennes ont mis du temps à reconnaître leur responsabilité. Le Pape Léon XIV avait prudemment dit qu'il était

parents proches, réputés « ennemis des États-Unis ». États-Unis : La Chambre des représentants a adopté le 17 juillet le « Genius Act » et le « Clarity Act » voulus par le président Trump pour développer et encadrer les cryptomonnaies.

■ **États-Unis** : À la demande du président Trump, Coca-Cola va abandonner, aux États-Unis, le sucre issu du maïs pour revenir au sucre de canne dans sa fameuse boisson dont le président est grand consommateur.

■ **Russie** : Grâce au retrait du veto slovaque, l'Union européenne a pu décider le 18 juillet, d'un 18^e (!) « paquet » de sanctions contre la Russie, présenté comme « sans précédent » (???). Ces sanctions visent notamment le pétrole russe, que les compagnies opérant en Europe ne devront pas l'acheter plus de 45 dollars le baril, 22 banques russes qui sont exclues du système de paiement international (Swift), 105 « navires fantômes » et une raffinerie russe en Inde qui sont interdits de toute transaction avec l'Europe. Des mesures très limitées qui n'auront pas d'impact prévisible sur le déroulement de la guerre en Ukraine.

■ **Allemagne** : 81 délinquants afghans ont été mis, le 18 juillet à Leipzig, dans un avion de Qatar Airways à destination de leur pays d'origine. 11 500 Afghans sont en situation irrégulière en Allemagne.

■ **Chine/UE** : Le 25^e sommet biennal entre la Chine et l'UE, fêtant le cinquantième anniversaire des relations diplomatiques, a été reporté à Pékin le 24 juillet. Ursula von der Leyen fera le dépla-

« *profondément attristé* », sans nommer Israël, et avait renouvelé son appel à un cessez-le-feu immédiat. La Première ministre italienne Giorgia Meloni a été la première à réagir très vivement. Le 18 juillet, le cardinal Pizzaballa, patriarche latin de Jérusalem, et Théophile III, patriarche grec-orthodoxe de Jérusalem, ont obtenu l'autorisation de se rendre ensemble sur les lieux pour reconforter les quelque 600 personnes qui se sont réfugiées autour de l'église depuis plusieurs mois.

Le bureau du Premier ministre Benjamin Netanyahu a publié un communiqué « regrettant profondément cette frappe » qualifiée de « tragédie ». Des demi-excuses qui passent difficilement auprès des chrétiens de Terre sainte et des catholiques du monde entier au moment où, à Taybeh en Cisjordanie, dans la zone gouvernée par l'autorité palestinienne, l'unique village entièrement chrétien (1 300 habitants se répartissant entre gréco-orthodoxes, catholiques melkites et catholiques latins) de la région, des colons juifs extrémistes multiplient les départs de feu criminels, ou, en faisant paître leurs troupeaux de vaches sur des terrains ne leur appartenant pas, prétendent venir annexer une partie des terrains agricoles (oliviers, figuiers, abricotiers et vignes...) qu'ils encerclent par leurs implantations protégées par l'armée et ses checkpoints.

L'ambassadeur des États-Unis en Israël, Mike Huckabee, chrétien évangélique, qui a pourtant manifesté plusieurs fois son approbation de la colonisation israélienne de la Cisjordanie occupée, s'est rendu sur place le 19 juillet pour apporter

son soutien aux édiles et au clergé chrétiens et a exigé la condamnation en justice des agresseurs. Le 14 juillet les patriarches Pizzaballa et Théophile III étaient venus ensemble visiter leurs ouailles accompagnés de plusieurs diplomates occidentaux (France, Belgique, Italie...).

P. C.

Catholicisme étasunien

Les reportages à charge que l'on peut voir sur les évangéliques soutenant Donald Trump et les références que celui-ci fait au christianisme tendent à privilégier une forme de protestantisme pas toujours compréhensible pour les Européens. De surcroît, ceux-ci vivent dans une société sécularisée, même si se multiplient en France les conversions (y compris de l'islam), les baptêmes d'adultes et la participation à des cérémonies à caractère traditionnel.

Or, aux États-Unis, le catholicisme constitue une réalité fort présente. Elle s'inscrit dans l'histoire du pays : non seulement il n'y a jamais eu de persécution comme au Mexique voisin, mais la liberté religieuse est protégée par le Premier Amendement de 1791 stipulant que « le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion ». Certes, après la campagne diffamatoire de 1928 contre le candidat catholique Al Smith, il a fallu attendre l'élection de John Fitzgerald Kennedy en 1961 pour avoir le premier président catholique et la décision du presbytérien Ronald Reagan (dont le père était catholique) en 1984 pour établir des relations di-

plomatiques avec le Vatican.

Aujourd'hui, le vice-président J.D. Vance s'affirme catholique. C'est d'ailleurs un converti (comme 1,5 % des adultes américains), venu des évangéliques, dont l'épouse est hindoue. Il n'hésite pas à parler religion d'autant qu'il est très marqué par saint Augustin, même si c'est d'une manière sans doute différente de celle de Léon XIV, qu'il a néanmoins rencontré plusieurs fois. Sa foi est manifestement importante et il peut être considéré comme représentatif de toute cette intelligentsia catholique qui soutient ardemment Donald Trump. Certains analystes, bien que peu connus en France où on ne s'intéresse guère à ce que représente le locataire de la Maison-Blanche, estiment qu'on assiste même à un regain du catholicisme étasunien dans les milieux intellectuels.

Il faut d'ailleurs être conscient que, au-delà du cinquième de la population américaine se définissant comme catholique, près de la moitié des adultes (47 %) déclarent entretenir un lien avec l'Église (enquête du Pew Research Center publiée le 16 juin 2025). Il est intéressant de voir comment ceux-ci se classent, en dehors des 20 % de pratiquants : 9 % de « *culturels* », 9 % d'ex-catholiques et 9 % ayant un parent ou un conjoint catholique.

Le catholicisme américain, très vivant, n'apparaît pas en retrait comme dans certains pays européens. C'est une religion qui fait partie du cadre de vie quotidien outre-Atlantique, comme cela se manifeste dans l'importance de ses établissements scolaires et universitaires, de son système de santé et de ses ac-

tions sociales. Son épiscopat, loin d'être uniforme, constitue une puissance ouverte sur l'extérieur. Ce n'est pas un hasard si l'un des 14 cardinaux étasuniens est devenu Léon XIV. ■

cement mais on n'est même pas sûr que le président Xi Jinping s'y montrera autrement que par une réception officielle. Les points de divergences sont en effet très nombreux. Selon Eurostat, l'UE a importé en 2024 pour 517,8 milliards d'euros de produits chinois tandis que la Chine absorbait pour 213,3 milliards d'euros de produits européens. Le déficit commercial est donc de 304,5 milliards. Il est bien plus grand encore en matière d'investissements réciproques. La Chine dispose d'un quasi-monopole en matière de terres rares et d'une avancée technologique majeure en matière de batteries électriques et d'énergie renouvelable (éolien ou photovoltaïque).

■ **Japon :** Les élections sénatoriales partielles du 20 juillet (qui renouvelait 125 des 248 sièges) ont donné 16 sièges au parti populiste Sanseito qui n'en avait que deux. La coalition gouvernementale, déjà minoritaire à la Chambre basse du Parlement, a perdu la majorité à la Chambre haute en ne remportant que 41 sièges au lieu des 50 nécessaires. Le Premier ministre libéral-démocrate Shigeru Ishiba, 68 ans, en poste depuis dix mois, pourrait démissionner. On s'attend à une nouvelle coalition entre le Parti libéral démocrate et son allié Komeito (Parti du gouvernement propre) avec le Parti démocrate constitutionnel (centre gauche).